

## NOTE DE PRÉSENTATION

### MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

La CAO d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus du président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

À la suite de la démission de deux conseillers municipaux, il convient de procéder à de nouvelles désignations pour remplacer les sièges vacants (un siège titulaire et un siège suppléant) de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Président : Gilles FRAYSSE - Maire	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
Micheline PROVOTAL	Carole MARTIN
Philippe WITTERKERTH	Edgard MOSCHEROSCH
Isabelle LAFAYE	Audrey BELLANGER
Bruno ESTREMANHO	Hervé KERIVEL
François DHONDT	Michel POINSE

*Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer en ce sens.*



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024 DÉLIBÉRATION N° 2024-041

**Objet :****Modification de l'élection  
des membres de la  
Commission d'Appel  
d'Offres (CAO)**

Abrogation de la délibération  
n°2020-033 en date du 17 juillet  
2020

**Rapporteur :**

Gilles FRAYSSE

**Commission Finances :**

Le 17 septembre 2024

**Convocation :**

Le 18 septembre 2024

**Pièce(s) jointe(s) :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	18
Représentés	9
Votants	27

Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 24 septembre 2024 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ;

S. AMIRAUT ; L. AMIRI ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ;  
B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; H. KÉRIVEL ; I. LAFAYE ;  
C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ;  
P. UTEGINE MWANA ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ;  
J. RICAUD ;

**Absents représentés :**

C. BASTOUL a donné pouvoir à G. FRAYSSE ; A. BELLANGER a donné  
pouvoir à C. MARTIN ; S. DAVID a donné pouvoir à F. DA SILVA ;  
J. DJENAIIDI a donné pouvoir à I. LAFAYE ; I. DOGBO a donné pouvoir  
à C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY a donné pouvoir à C. BOUËTARD ;  
C. SABRI a donné pouvoir à M. PROVOTAL ; A. MUSY-BRELIER a  
donné pouvoir à C. CRUEIZE ; M. POINSE a donné pouvoir à  
F. DHONDT

**VU** les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des  
collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que la CAO est  
composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du  
même code ;

**VU** les dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, prévoyant que la  
CAO d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en  
plus du président, cinq membres titulaires et cinq membres  
suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation  
proportionnelle au plus fort reste ;

**VU** la délibération 2020-033 en date du 17 juillet 2020 portant sur  
l'élection des membres de la CAO ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de la démission de conseillers  
municipaux, il convient de procéder à un nouveau vote pour  
remplacer les sièges vacants (un siège titulaire et un siège  
suppléant) ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission Finances en date du  
17 septembre 2024 ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après  
avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**ABROGE** la délibération n°2020-033 en

**DÉCIDE** que la Commission d'Appel d'Offres est composée de la manière suivante :

Président : Gilles FRAYSSE - Maire	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
Micheline PROVOTAL	Carole MARTIN
Philippe WITTERKERTH	Edgard MOSCHEROSCH
Isabelle LAFAYE	Audrey BELLANGER
Bruno ESTREMANHO	Hervé KERIVEL
François DHONDT	Michel POINSE

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 24 septembre 2024

Le Maire



Gilles FRAYSSE

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le



ID : 091-219106853-20240924-DL\_2024\_041-DE

